

ASP fondatrice



accompagnement développement des soins palliatifs

L'ASP fondatrice s'inscrivant dans le mouvement des soins palliatifs est une réponse humaniste au traitement de la fin de vie.

Ses missions :

- **L'accompagnement des malades** traversant une phase critique d'une maladie grave, ou en fin de vie, ainsi que celui de leurs proches.
- **La promotion de la culture palliative** auprès des professionnels de santé, des institutions et du grand public.
- La sélection, la formation, l'accompagnement et le suivi des bénévoles d'accompagnement.

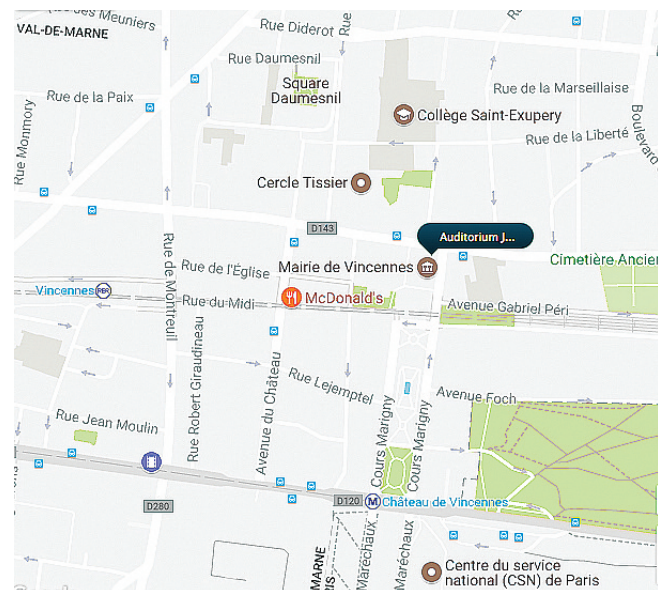
pour venir

L'accès est très facile.

Méto : Château de Vincennes.

RER : Vincennes à 2 minutes.

Parking sous l'auditorium.



Récital de piano

de François Henry



samedi 10 mars 2018
à 19h00

Auditorium Jean-Pierre Miquel
98 rue de Fontenay - 94300 Vincennes

au profit de l'ASP fondatrice



accompagnement développement des soins palliatifs



VINCENNES.fr

programme

François Henry interprétera

Beethoven

6 Bagatelles op.126

Franz Schubert

Sonate D.958 en ut mineur

entracte

Johannes Brahms

3 Intermezzi op.119 n° 1 à 3

Claude Debussy

Prélude de l'après-midi d'un faune

Frédéric Chopin

Scherzo n° 4 op.54

**Avec la participation
de Nour Caillaud,
danseuse chorégraphe.**

réservations

Participation aux frais

15 € par personne.

(coupe de champagne ou boisson offerte
à l'entracte).

**La recette sera intégralement
reversée à l'ASP fondatrice.**

Réservations



accompagnement développement des soins palliatifs

ASP fondatrice

[https://www.helloasso.com/associations/
asp-fondatrice/evenements/concert](https://www.helloasso.com/associations/asp-fondatrice/evenements/concert)

39 avenue de Clichy - 75017 Paris

01 53 42 31 31

contact@aspfondatrice.org

www.aspfondatrice.org

inscription

bulletin à renvoyer avec votre chèque à
l'ASP fondatrice - 39 avenue de Clichy - 75017 Paris

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Nombre de personnes : _____ x15 €

= _____ €

Je souhaite soutenir l'Association et désire ajouter à ma participation au concert un don pour lequel je recevrai un reçu fiscal, de _____ €.
Vous donnez 100 € ? Vous dépensez seulement 34 €.
Selon les lois fiscales en vigueur, vos dons donnent droit à une réduction d'impôts pour les particuliers de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.